

PIÈCES JOINTES

- cni, attestation de superficie privative, état "amiante", constat "plomb", état "gaz", état "termites",
- plan cadastral, état "électricité", "DPE", contrôle d'assainissement, bornage, synthèse géorisques,
- police d'assurance dommages ouvrage, état des risques et pollutions certificat de compétence du diagnostiqueur,
- déclaration de financement sans emprunt, déclaration de remise en main propre de l'acte carnet d'entretien
- dernier avis de taxe foncière, attestation de paiement intégral des entreprises ayant réalisées les travaux,
- statuts de société, extrait kbis, procuration, contrat de location, liste détaillée du mobilier, mandat de vente,
- factures des travaux, police assurance décennale, information présence mérule, constat sécurité piscine,
- notice d'information relative aux droits et obligations des copropriétaires, diagnostic technique global,
- règlement de copropriété et état descriptif de division, fiche synthétique de la copropriété, pré état daté,
- modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division, décomptes de charges
- 3 derniers procès verbaux d'assemblées générales, certificat article 20,
-

À défaut d'annexion à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente, l'acquéreur reconnaît que le notaire ou le vendeur lui a remis le règlement de copropriété, le carnet d'entretien et l'état descriptif de division (Code de la construction et de l'habitation, article L. 721-2).

